

Arrêté d'ouverture des inscriptions au Brevet de technicien supérieur, au Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale, aux diplômes d'Etat d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur spécialisé, de moniteur éducateur, au Diplôme national des métiers d'art et du design et au Diplôme supérieur d'arts appliqués

Le recteur de l'académie de Toulouse,

Rectorat

**Direction des examens et
concours
Bureau des examens post-
bac - DEC 5**


- Vu le Code de l'éducation, articles D643-1 à D643-35 portant dispositions relatives au Brevet de technicien supérieur,
- Vu le Code de l'éducation, articles D642-34 à D642-54 portant dispositions relatives au diplôme national des métiers d'art et du design
- Vu le décret n°2011-995 du 23 août 2011 relatif au Diplôme supérieur d'arts appliqués
- Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
- Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé
- Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale
- Vu l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur

ARRETE :

Article 1 : Les registres d'inscription aux épreuves de la session 2021 des brevets de technicien supérieur seront ouverts du vendredi 16 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 à 17h00. La transmission de la confirmation d'inscription est arrêtée au vendredi 27 novembre 2020 inclus, pour tous les candidats (candidats scolaires et candidats individuels).

Article 2 : Les registres d'inscription aux épreuves de la session 2021 du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale seront ouverts du lundi 9 novembre 2020 au vendredi 4 décembre 2020 à 17h00. La transmission de la confirmation d'inscription est arrêtée au mercredi 16 décembre 2020.

Article 3 : les registres d'inscription aux épreuves de la session 2021 du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, et du diplôme d'Etat de moniteur éducateur seront ouverts du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 à 17h00



Article 4 : Les registres d'inscription aux épreuves de la session 2021 du diplôme national des métiers d'art et du design et du diplôme supérieur d'arts appliqués seront ouverts du vendredi 16 octobre 2020 au vendredi 6 novembre inclus. La transmission de la confirmation d'inscription est arrêtée au vendredi 20 novembre 2020.

2/2

Article 5 : Pour être autorisés à se présenter au brevet de technicien supérieur, au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale, aux diplômes de l'éducation spécialisée, au diplôme national des métiers d'art et du design et au diplôme supérieur d'arts appliqués, les candidats devront remplir les conditions requises par la réglementation en vigueur.

Article 6 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le

15/10/20

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le secrétaire général adjoint

Frédéric FAISY